

Procédure d'Accueil des Apprenants en Situation de Handicap (PSH)

Ce document détaille les étapes de votre accompagnement, de votre candidature jusqu'à la fin de votre formation.

Vos Contacts Clés

- **Référente Handicap (Apprentissage et Formation continue) :**
 - **Nom :** Claire Collado Larramendy
 - **Téléphone :** 06.77.97.04.21
 - **Email :** claire.larramendy@cneap.fr
 - **Accueil / Standard :** 05.59.65.70.77 ou st-palais@cneap.fr
-

Étape 1 : La Candidature

Lors du remplissage de votre dossier de candidature :

1. **Cochez la case** relative à la situation de handicap.
2. Le responsable de la formation préviendra alors la référente handicap pour préparer votre accueil.

Étape 2 : L'Entretien d'Évaluation

La référente handicap vous rencontrera pour :

- Évaluer vos **besoins spécifiques**.
- Définir les **adaptations possibles** (matérielles, pédagogiques, organisationnelles).
- Fixer les termes de votre **accompagnement personnalisé**.
- Vous orienter vers des professionnels spécialisés si nécessaire.

Note sur la sélection : Pour les formations avec sélection (comme le D.E.A.S), vous passez les entretiens comme tous les candidats. Cependant, vous pouvez nous indiquer à l'avance les aménagements nécessaires pour que l'entretien se déroule dans les meilleures conditions.

Étape 3 : Le Dispositif ACCEA

Si votre situation le nécessite, nous pouvons mobiliser le **dispositif ACCEA (CRFH)**.

- Ce réseau de partenaires spécialisés aide à évaluer précisément les besoins selon chaque type de handicap.

Étape 4 : Avant l'Entrée en Formation

La référente handicap et l'équipe pédagogique préparent votre arrivée :

- Vérification de la faisabilité des aménagements.
- Lien avec la **MDPH** et le **CRFH** pour les demandes de prise en charge financière ou matérielle.

Étape 5 : Suivi et Bilan

- **Pendant la formation** : La référente assure un suivi régulier pour résoudre les éventuelles difficultés liées au handicap.
- **En fin de formation** : Un bilan individuel est réalisé pour préparer votre **insertion professionnelle** ou la **poursuite de votre parcours**.

Guide d'Accessibilité des Locaux

Ce document présente les aménagements disponibles pour l'accueil des Personnes en Situation de Handicap (PSH) sur nos différents sites.

1. Stationnement et Accès

Tous nos sites disposent de places de parking réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR).

- **Au Siège** : Places réservées à proximité immédiate de l'entrée.
- **À l'Amphithéâtre** : Places dédiées pour un accès direct.
- **À Garikoitzenia** : Places de stationnement adaptées disponibles.

2. Circulation dans les Bâtiments

Nous avons mis en place des équipements pour faciliter vos déplacements en toute autonomie :

- **Entrées** : Présence de portes automatiques et de rampes d'accès aux normes.
- **Étages** : Un ascenseur est disponible au siège pour accéder à tous les niveaux.
- **Espaces de travail** : L'amphithéâtre et le centre de documentation sont entièrement accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

3. Équipements Sanitaires

- Des **toilettes adaptées (PMR)** sont disponibles sur chaque site.